

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du
Bureau syndical

Réunion du vendredi 27 juin 2025

Date de convocation : 28 mai 2025	Nombre de membres { présents : 11 absents : 9
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 8 juillet 2025	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 11
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – Décision n° B2025-28

OBJET : Convention avec la SEM EMA

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le VINGT-SEPT du mois de JUIN, vendredi à 14 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 28 mai 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, M. Jean-Marie PETIT, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, par délibération du 4 avril 2025 faisant suite à la présentation des différents projets portés par la SEM EMA, le Comité a décidé d'engager le SDEER dans ses responsabilités de principal actionnaire de la société en donnant mandat à M. le Président pour toute opération d'apport en fonds propres à la SEM EMA, jusqu'à hauteur de 200 000 euros selon le schéma accepté par son Conseil d'administration.

M. le Président explique que le Conseil d'administration de la SEM EMA s'est réuni le 7 mai 2025 et a fait le choix de proposer au SDEER la mise en place d'une convention d'avances

en compte courant d'associés : selon les termes de cette convention, le SDEER ferait apport à la SEM d'une somme de 200 000 euros pour une durée de 20 mois (renouvelable une fois) et rémunérée au taux de 3,20 % l'an.

Un tel apport permettrait à la SEM EMA d'éviter une rupture de trésorerie et de faire le lien entre l'état actuel de ses fonds propres et l'appel à une éventuelle recapitalisation.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur le projet de convention présenté par la SEM EMA.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 - Accepte les termes du projet de convention qui lui a été présenté ;
- 2 - Mandate M. le 2^{ème} Vice-président pour adapter à la marge le projet de convention qui lui a été présenté, si nécessaire, et pour signer le projet de convention ainsi finalisé.

Nota : le projet de convention est joint à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*